



Commission : EFAJE – Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que membre de la commission de l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environ) et nommée par le conseil, je vous expose les grandes lignes des activités de l'année écoulée et des informations reçues lors des assemblées générales.

Pour rappel, l'EFAJE a pour mission de gérer et développer des prestations d'accueil de jour de qualité pour les familles des communes membres, en offrant des solutions d'accueil à domicile ou en structure collective. L'association assure également la gestion administrative et financière de ces services, notamment le calcul déterminant des familles pour l'application des tarifs, et le soutien aux familles et aux accueillant(e)s. Pour ce faire, l'association assume les responsabilités suivantes :

- Gérer et développer l'offre d'accueil
- Assurer un accueil varié (accueil en milieu familial et en structures collectives)
- Soutenir les familles
- Assurer le suivi de l'accueil
- Gérer les aspects financiers et administratifs
- Promouvoir l'égalité des chances

Il est à relever que la Municipalité est active au sein de l'EFAJE avec un membre au CODIR en la personne de Cécile Crisinel Favre. Monsieur Yves-Alain Bigler est membre de l'assemblée représentant de la municipalité de Montanaire et Joëlle Martin et moi-même sommes représentantes du conseil communal.

Activités et décisions prises :

Le Comité de gestion a annoncé un budget global de CHF 41 millions financé par la contribution des communes à hauteur de 42,1% du budget, des parents à hauteur de 40,1% du budget et des subventions publiques à la hauteur de 17,8% du budget. Le coût horaire global atteindra CHF 19,80.

Le budget 2026 est marqué par deux évolutions majeures :

- L'ouverture de la nouvelle garderie du Château à Echallens et
- L'agrandissement de la garderie l'Hirondelle à Bercher qui doublera sa capacité d'accueil passant de 27 à 64 places.

A cela s'ajoutent deux autres mesures :

- Le renforcement du service des ressources humaines avec un poste et demi supplémentaire et
- La poursuite de la politique salariale pour garantir des conditions de travail justes et attractives pour les postes de direction de structures, adjoint, intendants ainsi que pour les postes administratifs et de stratégies.

Les dernières mesures annoncées par le Conseil d'État sur les économies prévues sur, entre autres, l'accueil de jour des enfants pour 2026 ont évidemment interrogés la dernière assemblée générale mais l'impact ou les impacts de cette décision n'est pas à ce jour mesurable ni quantifiable.

Conclusion : A vu de ce qui précède, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.

Déléguée et rapporteuse :
Corinne Pittet

Peyres-Possens, le 29 septembre 2025

Le rapport signé par le rapporteur doit être remis au plus tard lors du Conseil en 3 exemplaires originaux.